

# La Gazette Pennole

**MAIRIE DE PENNE**  
Le Bourg - 81140 PENNE  
Responsable de publication :  
Jean-Luc Kretz  
Ont participé à ce numéro :  
Commission communication  
Commissions municipales



N° 4 - 1<sup>er</sup> Semestre 2017 - 9 Janvier

Bulletin d'informations municipal



## SOMMAIRE

Page 1

ÉDITO : Le mot du Maire

Pages 2 à 6

Information communales

Recensement

Commissions

Associations

Maison de Vie

Page 7 à 9

PLU - Scot

Adil

Leader

Page 10 à 11

Infos Rezo Pouce

Page 12

Manifestations

Brèves, Etat civil

## Numéros utiles

### Mairie

☎ : 05-63-56-31-11

Fax: 05-63-56-39-40

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : <http://www.mairie-penne-tarn.fr>

Horaires d'ouverture :

9h00-12h00 et 14h00-17h00

Fermé le mercredi et week-end

### Eau

☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)

☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)

☎ : 08-10-33-30-81

### Pompiers

☎ : 112

### Gendarmerie

☎ : 17

## ÉDITO

### Le mot du Maire

*Nous arrivons à mi-mandat. C'est pour moi l'occasion de faire un état des lieux, sous forme d'une petite liste de rappel, de ce que la commune a mis en œuvre depuis 3 ans et ce qu'elle projette pour les années à venir afin d'améliorer la vie de nos concitoyens, tout ceci avec les moyens à notre disposition.*

*- L'entretien de la voirie, essentielle, et qui coûte tant !*

*- La réhabilitation des bâtiments communaux : St Vergondin (en cours), Sainte Catherine (à venir) avec l'aide précieuse de l'association des églises*

*- La réfection complète de la salle des fêtes prévue au cours de l'année 2017: d'abord l'isolation par l'extérieur et le changement des menuiseries afin d'améliorer le rendement énergétique, et dans un second temps repenser l'aménagement intérieur afin d'adapter cet espace aux multiples usages des associations.*

*- La réalisation de la rampe qui mène aux locaux de la « maison commune » au dessus de l'épicerie qui permettra dès l'ouverture de la maison de vie C' Vital à tout un chacun d'y accéder en évitant les escaliers.*

*- La signature d'une convention avec la Communauté des Communes et C'Vital qui permettra à la mairie de Penne de mettre à la disposition de nos associations locales les deux espaces rencontrés du rez-de-chaussée et premier étage du nouvel office de tourisme, ce qui renforcera, je le crois notre dynamique associative.*

*- La construction, à l'étude, du hangar indispensable pour stockage des copeaux sur le site de la déchetterie.*

*- La mise en chantier de la première phase de l'aménagement du village et qui concernera pour l'instant l'aménagement des places de parking depuis la salle des fêtes jusqu'à la mairie ainsi que la mise aux normes « accessibilité » de la mairie.*

*- L'entretien des cimetières, des logements communaux*

*- Le portage de médicaments à domicile, et le transport des personnes vers les cabinets médicaux.*

*Il va aussi falloir réfléchir en urgence sur le lieu de création d'un WC central dans le village, sur l'usage que nous souhaitons faire de ce qui deviendra dès le mois de mai « l'ancien office de tourisme » dont la toiture a elle aussi bien besoin d'être reprise. Etc...*

*Comme vous voyez, le travail ne manque pas !*

*En revanche, ce qui est difficile actuellement et partout, dans la gestion d'un pays comme d'une petite commune comme la nôtre, c'est la recherche permanente d'un point d'équilibre pour tenter de trouver un consensus qui permette malgré tout d'avancer dans la réalisation des projets.*

*Je voudrais remercier les habitants du village pour leur patience et leur tolérance, notamment ceux qui côtoient de près, depuis de nombreux mois, le chantier de l'Office de Tourisme et de la maison partagée... chantier dont « la fin est programmée...pour bientôt ».*

*Au nom du Conseil, je voudrais remercier aussi nos sept employés communaux pour leur dévouement et leur disponibilité permanente. Sans eux, rien de possible !*

*Bonne année à tous*

Jean-Luc KRETZ

Ordre du jour des conseils municipaux de 2<sup>nd</sup> semestre 2016 (les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la commune):

#### CM 19 décembre 2016 10h - Ordre du jour :

Reprogrammation du conseil du 12 décembre faute de Quorum (même ordre du jour)

#### CM 12 décembre 2016 18h30 - Ordre du jour :

- Poste agent en CDD
- Eau (prix de l'eau...)
- Zéro Phyto
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- CLECT
- Recensement : coordonnateur adjoint
- Transfert de compétence SDET
- Régime indemnitaire du personnel
- Décisions modificatives du budget
- Questions diverses

#### CM 11 novembre 2016 - Ordre du jour

- Recensement 2017 (agents recenseurs)
- Dossier outillage pour Zéro Phyto
- Décision modificative du budget
- Radar pédagogique
- Espace rencontre

- Prix de l'eau
- Communautés de communes
- Questions diverses

#### CM 4 Octobre 2016 18h30 - Ordre du jour :

- Convention déneigement avec la CD
- Projet salle Polyvalente
- Achat mobilier
- Situation AEP
- Situation fusion CC
- Fibre Optique (amélioration accès internet VDSL)
- Radar pédagogique
- Courrier ABF
- Questions diverses

#### CM 2 Septembre 2016 18h30 - Ordre du jour :

- Zonage du futur PLU
- Salle des Fêtes : maîtrise d'œuvre avant projet
- Admission en non-valeur (Fontbonne)
- Création d'un poste agent de maîtrise (suppression 1 poste agent technique)
- Contrat groupe assurance du personnel (CDG 81)
- Déplacement coffret électrique dans le Bourg
- DM Remboursement LEADER espace Tennis
- Point sur la Communautés de Communes
- Questions diverses



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

**Du 19 Janvier au 18 février !**  
**Comment ça marche ?**

#### LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT



#### Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs.

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

#### Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

#### Après la collecte

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

#### Cette année, le recensement se déroule...

♦ **dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées** : du jeudi 19 janvier au samedi 18 février en France métropolitaine, Antilles et Guyane, du jeudi 2 février au samedi 4 mars à La Réunion.

♦ **dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus, seulement une partie de la population est concernée par le recensement qui se déroule** : du jeudi 19 janvier au samedi 25 février en France métropolitaine, Antilles et Guyane, du jeudi 2 février au samedi 11 mars à La Réunion.

#### Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE <http://www.insee.fr/fr/>

**Commission Voirie - Cimetières :**Voirie intercommunale :

Le conseil départemental a doté de 153 215 € ; l'enveloppe est à répartir pour toutes les communes de la 4C, soit 20 % de mieux que l'année 2015.

La lame de déneigement va être acquise, avec 1322 € HT dotés par la communauté de communes, 2268 € HT à la charge de la commune.

Voirie communale :

Chemin de Roussel : remise en état de l'ensemble de la voirie, pour un montant de 39 847 € TTC.

Chemin de Haute Serre : travaux reportés pour 2017, avec un montant de travaux 11 356 € TTC

Chemin du Plô : Une première estimation de l'étude a été

menée aux alentours de 16 000 € et une recherche d'optimisation des coûts est en cours.

Point à Temps : près de 50 tonnes de gravette émulsion ont été utilisées à la réfection de la voirie par les trois employés communaux (la Madeleine, Causse de Fabre, Roussergue, causse à partir du carrefour d'Ornano jusqu'à Joany ). Pour 2017 le chemin depuis Pépénut à Gauthier est en programmation d'étude.

travaux en régie :

Nadir remonte les murets devant le parvis de l'église de Roussergue ainsi qu'une partie du mur du cimetière qui s'était écroulé.

Pendant les périodes d'intempéries Nadir est mis à disposition sur les petits travaux dont la réfection des toilettes et de la douche au tennis de Saint-Paul .

**2016 - Passage de la commune au 0 phyto (sans désherbant et sans produit chimique)**

**Cimetières :** réaménagement des cimetières de Saint Paul de Mamiac et du village de Penne avec pose d'une toile recouverte de gravier et plantations de végétaux. Il a été mis en place également 2 poubelles - une pour les déchets verts (fleurs naturelles, tailles d'arbustes, terre...) et l'autre pour tout le reste (pots en plastique et fleurs artificielles,...). Merci de bien respecter le tri.

Au cimetière de Penne, réalisation d'un « jardin du souvenir » avec la participation de l'association de sauvegarde des églises de Penne et des employés communaux. Un jardin du souvenir est un espace où il est possible de disperser, après la crémation d'un défunt, ses cendres. Une plaque avec le nom et prénom de la personne pourra être mise sur un panneau en bois situé de part et d'autre du jardin.

**Pour rappel...** un columbarium se trouve au cimetière de Saint Paul de Mamiac (endroit où l'on peut mettre l'urne contenant les cendres)

2017 – Saint Vergondin : fin de l'aménagement du cimetière après la fin des travaux de l'église et réalisation d'un jardin du souvenir.

Saint Pantaléon : réaménagement du cimetière

**Village :** désherbage manuel et fleurissement « libre ». Depuis la fin de l'utilisation de désherbant, des plantes comme les valérianes regagnent tout doucement du terrain et fleurissent murs et bords de route. D'autres comme l'escholtzia ou la vergerette de karvinski ont été plantés. Il faut leur laisser du temps et souhaitons qu'elles puissent remplacer le pariétaire de nos murs.

Nous recherchons pour fleurir le village, des plants de valériane blanche, et toutes sortes de plantes vivaces... Merci de contacter Odile.

**Association « Sauvegarde des Eglises de Penne »****Travaux de Saint Vergondin**

Grâce à une météo favorable, les travaux de la toiture sont bien avancés : démolition, pose de lauzes de pierre tout autour de la toiture, réalisation d'une charpente et pose des tuiles (en cours).

Les panneaux intérieurs ont été enlevés et les murs piqués sur 1m 50 environ, laissent apparaître à quelques endroits des peintures plus anciennes et une niche en pierre. Ces travaux ont été réalisés par les entreprises Gillet et Lefranc, financés par la Mairie de Penne, le Conseil Départemental du Tarn, l'Association de Sauvegarde de l'Art français, l'Etat et l'Association de Sauvegarde des Eglises de Penne.

Notre association a fait restaurer l'autel en bois de la chapelle de vierge (face à la porte d'entrée) par M. René Linon que nous remercions beaucoup pour son travail.

Des devis sont en cours pour la rénovation des deux autres autels et des diverses peintures. Un projet de vitraux est également à l'étude.

Note Axel Letellier : l'ensemble du dossier de consultation des entreprises ayant pour objet la restauration complète de la couverture de la nef de l'église de Ste Catherine est finalisé ainsi que les parties administratives, La consultation des entreprises sera lancée en début d'année 2017 pour une remise des offres pour la mi février Toute entreprise intéressée par le présent appel d'offre peut se rapprocher de la mairie afin de voir les démarches à réaliser Il permettra la réalisation des travaux à partir du printemps.

**Eglise Sainte Catherine**

Achat de 88 chaises pour remplacer les bancs (peu confortables). Merci à la mairie de nous avoir aidé pour ce projet.



### Association Sportive de Penne

L'année 2016 se termine pour l'Association Sportive de Penne, elle fut riche de maintes activités, certaines nouvelles, d'autres renouvelées avec les mêmes convictions.

Du 16 au 24 juillet 2016 s'est tenu le traditionnel tournoi amical, une cinquantaine de joueurs de tennis, une dizaine de joueurs de badminton, une trentaine de joueurs de pétanque, 3 soirées musicales, 400 repas servis tout au long de la semaine dans une ambiance familiale et chaleureuse. Cet événement reste le principal moyen de financement pour l'association, lui permettant de proposer ses activités (animations et utilisation des installations) à des tarifs qu'elle souhaite accessibles au plus grand nombre :

- Ecole et entraînement tennis encadrés par un moniteur Breveté d'Etat à laquelle prennent part, tout au long de l'année, une quinzaine d'adultes et une trentaine de jeunes dont les enfants de la classe de Penne dans le cadre des activités périscolaires
- Compétitions par équipes : deux équipes pennoles (une féminine, une masculine) sont engagées sur les compétitions officielles de la Fédération. 2016 restera une saison exceptionnelle sur le plan des résultats : l'équipe féminine décroche deux titres (champions département et région de leur catégorie).
- L'activité badminton a bouclé sa troisième année d'existence avec ses trois créneaux hebdomadaires. Dans ce cadre, l'ASP, en collaboration avec le CAO de Bruniquel accueille depuis peu plusieurs réfugiés qui pratiquent le badminton

Les 24 heures de tennis ont vu, les 26 et 27 mai dernier,

une soixantaine de joueurs occasionnels ou confirmés, venus de partout en France, s'affronter au long d'une journée et une nuit hautes en couleur bien que peu ménagées par la météo...

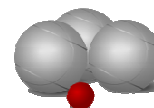
2016 restera également l'année du premier Open Grésigne, tournoi homologué Fédération Française de Tennis, qui s'est déroulé du 10 au 25 septembre et qui a vu s'affronter une quarantaine de joueurs venus des départements du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron. Cette première édition a été très bien accueillie et présage de belles années à venir.

A noter dès aujourd'hui les rendez-vous déjà connus de l'année 2017 :

- Tournoi amical tennis, badminton, pétanque et autres animations surprises : du 15 au 23 juillet 2017
- Open Grésigne, tournoi homologué FFT : du 9 au 24 septembre 2017

Ces différentes actions ne sont rendues possibles et ne prennent sens que dans une collaboration que l'ASP souhaite étroite avec ses partenaires habituels, notamment la mairie de Penne et les associations pennoles et locales.

En ce sens, pour toute idée, bonne volonté, simple intérêt ou demande d'information n'hésitez pas à prendre contact : <http://www.aspenne.org> / [contact@aspenne.org](mailto:contact@aspenne.org) / 06 87 78 08 56



### Association Spéléo

L'Archéo-Spéléo-Club-Albigeois vous informe de la parution d'une publication relative aux 38 ans de travaux d'exploration sur le réseau souterrain de la Planasse, sous-sol de Penne et Vaour. Quelques exemplaires sont disponibles chez Olivier, à l'épicerie de Penne, au prix de 12 EUR.



P/o L'ASCA, T. Guiraud, Président. »

**Protégez vos compteurs d'eau :** Par ces temps de gel, la commune vous rappelle qu'il est du ressort des usagers de protéger des intempéries, leur compteur d'eau avec des isolants adaptés (type polystyrène ou autre). Le remplacement des compteurs gelés du fait d'une mauvaise protection sont facturés 175€ aux abonnés.

**Réunion 11 février 2017 À 10h30:** Une réunion d'information sur les compteurs LINKY installés par ERDF aura lieu le samedi à la salle des fêtes de Penne pour comprendre et répondre aux questions que nous nous posons sur les compteurs communicants.

### Le label Territoire Bio Engagé

La commune de Penne vient de recevoir pour la seconde fois le label « territoire bio engagé » avec une surface agricole utile totale de 1296 ha dont 166 ha de SAU bio (soit 13 %).

Ce label est décerné par le ministère de l'agriculture.

**Rappel :** A l'occasion de ses 10 ans, ARBIO Aquitaine a créé son nouveau label « Territoire BIO Engagé » : c'est la première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France.

Ce label vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités d'Aquitaine qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de surface agricole cultivée en bio (au moins 6%) et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en bio (au moins 20% de produits bio dans les menus).

Tous les ans, à travers la charte d'appartenance au label, les nouveaux lauréats seront mis à l'honneur à l'occasion de grands événements aquitains et/ou nationaux de la bio.



### L'EVS Pause friperie Familles Rurales du Causse

L'Espace de Vie Sociale - Pause friperie de Penne va fêter son anniversaire, le 9 janvier. Une année d'existence qui est passée à toute allure et dont nous pouvons retenir :

- une proposition de trois ouvertures par semaine qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, assurées par une équipe de 14 bénévoles super dynamiques ;
- des initiatives proposées aux habitants : séances d'auto-massage à l'automne, initiation aux petites retouches deux mercredis par mois, une séance de gym hebdomadaire à la salle des fêtes...
- l'intégration de nouvelles bénévoles afin d'enrichir cet espace.

2017 devrait voir ces initiatives s'intensifier encore. Pour exemple, les mercredis couture pourraient être l'occasion pour les amateurs de couture, crochet, tricot de se rencontrer pour échanger sur leurs créations, inventer ensemble... NB : ils se déroulent les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois, de 14h30 à 16h30.

Mais bien d'autres initiatives peuvent être accueillies au sein de l'Espace de Vie Sociale, il vous suffit de contacter Catherine Buisson, la coordinatrice, pour proposer vos idées.

En ces débuts 2017, Familles Rurales du Causse vous propose deux grands rendez-vous :

#### La fête des friperies à la salle des fêtes de Vaour, samedi 18 février

Une fête pour se réchauffer, au cœur de l'hiver, avec vin chaud, défilé et couleurs maximales. Les bénéficiaires de cette fête participeront au financement de la sortie famille à la montagne.

Cette fête mobilise les amateurs de pompons puisque la décoration de cette manifestation sera axée sur les flocons blancs, dorés et argentés. Avis aux personnes habiles qui souhaiteraient nous prêter main forte : contactez Djamilia Benzidane au 05 63 56 39 23.

#### Une super sortie famille à l'Ascou-Pailhères (Ariège), les 4 et 5 mars

Un week-end à la neige ouvert à tous, du samedi matin au dimanche soir. Activités : luge, raquettes, visite des thermes d'Ax le samedi, ski alpin ou raquette le dimanche. Transport en car. Tarifs : 40€ par adulte, 35€ par enfant, 30€ à partir du second enfant (tarifs comprenant logement, transport et activités).

Toute l'équipe de Familles Rurales du Causse vous souhaite une très bonne année 2017.

Si vous souhaitez soutenir nos actions, des cartes d'adhésion sont disponibles, sur demande à Penne, ou au bureau de l'association, à Vaour.

L'équipe Familles Rurales du Causse : **Tel : 05 63 56 39 23**

Mail : [afrv@vaour.net](mailto:afrv@vaour.net)



#### Service de portage de médicaments à domicile

Il fonctionne depuis le mois de juillet dernier en collaboration avec les pharmacies de Montrichoux et de Saint Antonin Noble Val.

Il s'adresse à tout le monde.

Prévoyez d'appeler quelques jours avant la date de renouvellement de vos ordonnances :

Odile au 06 43 35 13 75

un forfait annuel de 10 € par personne vous sera demandé



#### Le service de transport en direction de Caussade

tous les lundis matin pour le marché de Caussade

- départ vers 9h30
- retour vers 12 heures
- Alain vient vous chercher chez vous et vous ramène chez vous.

Il suffit juste de l'appeler la veille au plus tard au 06 81 06 35 04  
2 30 € l'aller soit 4 60 € l'aller-retour par personne



#### Protection maternelle et infantile maison du département de CANTEPAU

- ◇ Médecin
- ◇ sage-femme
- ◇ infirmière puéricultrice
- ◇ éducatrice de jeunes enfants



#### Permanence sage-femme

sur rendez-vous : PMI Cantepau 26 Square Bonaparte ALBI  
(le mardi après-midi)

#### Consultation infantile (sans rendez-vous)

**PMI à Penne maison communale de Penne**  
le 4<sup>ème</sup> mardi tous les deux mois : de 10 heures à 11h30  
(24/01/2017 et 28/03/2017)

#### Consultations Infantiles

Sur rendez-vous = 05 63 77 31 00  
PMI Cantepau 26 Square Bonaparte ALBI

**Mini Déchetterie de PENNE**

Vendredi de 14h à 17h	Samedi de 9h à 12h
6 janvier	7 janvier
3 février	4 février
3 mars	4 mars
7 avril	8 avril
5 mai	6 mai
2 juin	3 juin
7 juillet	8 juillet
4 août	5 août
1 <sup>er</sup> septembre	2 septembre
6 octobre	7 octobre
10 novembre	11 novembre
1 décembre	2 décembre

Elle est destinée aux particuliers (habitants de Penne et /ou résidents d'une commune adhérente à TRIFYL).

Les professionnels n'y sont pas acceptés et devront s'orienter

vers les déchetteries de Trifyl (les Cabanes ou Vère Grésigne par exemple).

Les déchets devront être triés avant leur dépôt. N'amenez que ce qui ne va ni dans le containers jaunes, ni le vert, ni le verre (hors déchets refusés).

Deux bennes sont à votre disposition : une pour le fer et l'autre pour tous les encombrants.

Vous pouvez ramener également tous vos appareils électroménagers électriques.

**Déchets non autorisés** : les pneus (sauf avec jantes), les produits chimiques, les huiles, les gravats et matériaux contenant de l'amiante, les batteries et bouteilles de gaz, les résidus de peinture, les médicaments et autres déchets médicaux (seringues etc....).

Pour tous ces déchets adressez-vous aux déchetteries des Cabanes (ouverte mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h) tél .05.63.56.19.01) ou de Vère Grésigne (ouverte mercredi 9h/12h, jeudi 14h/18h, samedi 9h/12h et 14h/18h) tél. 05.63.34.94.87)

**La maison de vie de Penne ouvrira ses portes en juin 2017**« Les maisons de vie », c'est quoi ?

C'vital vous propose sur les villages de Milhars et de Penne un accueil en colocation pour personnes âgées autonomes.

Vous ne pouvez plus vivre chez vous pour différentes raisons :

- ◆ Eloignement des services
- ◆ Eloignement familial
- ◆ Solitude
- ◆ Veuvage
- ◆ Logement inadapté

Mais grâce à votre autonomie et votre indépendance, vous ne relevez pas de la maison de retraite.

Alors venez découvrir ce nouveau logement de proximité !

Les deux maisons partagées de Penne et de Milhars proposent des espaces privés - chambre et salle de bain - ainsi qu'un espace collectif comprenant une cuisine et une grande pièce à vivre.

Une maîtresse de maison est présente 5 heures par jour pour assurer avec vous l'intendance, faire le ménage dans les espaces communs et participer à la préparation des repas.

Selon vos désirs, vous pourrez bénéficier d'animations.

Un véhicule est disponible pour vos déplacements, et vous serez accompagnés de la maîtresse de maison.

Un dispositif de téléalarme est installé dans la maison pour prévenir tout incident.

Les deux maisons possèdent chacune 4 chambres et peuvent accueillir 4 personnes seules ou 3 personnes seules et un couple.

Le tarif comprend :

- ◆ Les services de la maîtresse de maison
- ◆ Le loyer avec charges (eau, électricité, ordures ménagères, chauffage...)
- ◆ La téléalarme
- ◆ Le téléphone – internet
- ◆ Le véhicule à disposition
- ◆ La taxe d'habitation
- ◆ Certaines sorties



Le prix est de 1250 euros par mois. Ce tarif comprend le loyer de 350 euros sur lequel le locataire peut obtenir l'aide au logement selon ses ressources.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :

- sur Milhars et Penne : Mademoiselle Marie Lauque, assistante sociale de C'Vital => tel 05 63 56 11 44/ 06 70 24 94 73
- sur Milhars : Madame Claudie Carcanague => tel 06 76 08 00 89 (pour visite de la maison)

Présentation des communes

**Milhars**

La commune de Milhars compte 250 habitants. Elle est située à l'extrême nord du Tarn, au carrefour du Tarn- et- Garonne et de l'Aveyron.

Les services présents :

- ◆ Un commerce ambulante (boulangerie-épicerie) 3 fois par semaine
- ◆ Un restaurant et un bar associatif
- ◆ Un marché hebdomadaire le jeudi de mai à septembre
- ◆ Une école et un jardin d'enfants
- ◆ A 5 km, une pharmacie et une maison médicale (médecins, podologue, diététicienne, kiné)
- ◆ 13 associations qui assurent une vie culturelle et sociale à Milhars tout au long de l'année.

La maison est construite face à la cité médiévale et au château au milieu de 3687 m2 de verdure dont un verger communal. Elle offre la possibilité de faire un potager si les co-locataires le souhaitent.

**Penne**

La commune de Penne compte aujourd'hui 580 habitants répartis entre le village et les nombreux hameaux. Elle est située au Nord-Ouest du Tarn, à la confluence de trois provinces historiques : l'Albigeois, le Rouergue et le Quercy ; elle s'ouvre sur les vallées de l'Aveyron et de la Vère.

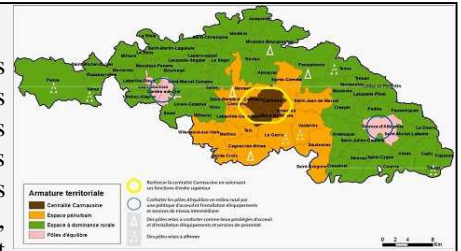
Les services présents :

- ◆ Une épicerie
- ◆ Des restaurants
- ◆ Une permanence de médecin et ostéopathe
- ◆ Une assistante sociale
- ◆ Un informaticien et bien d'autres services.

La maison est située au cœur du village médiéval entre l'épicerie et l'école.

**PLU, SCoT, où en sommes-nous ?**

Vous avez été nombreux (~ 60) à répondre à l'enquête concernant les bâtiments (hors habitation) susceptibles de changer de destination dans les 10 ans à venir, et nous vous en remercions. Au total vous avez permis l'identification d'une centaine de bâtiments (granges en pierre,...) ; à travers le PLU ceux-ci seront pris en compte par les pouvoirs publics, condition préalable à tout projet de restauration. Certes plusieurs propriétaires ne donneront pas suite à cette idée de transformation de tels bâtiments en habitation, d'autres seront déboutés lorsqu'ils demanderont un permis de construire car le bâtiment en question ne répondra pas aux conditions requises (problèmes de réseaux, problèmes de gêne de l'activité agricole, problèmes d'inadéquation environnementale,... ?) ; mais au total nous pouvons être certains que de nouvelles habitations verront le jour un peu partout sur le territoire de la commune, au-delà des 9 hameaux retenus dans le PLU pour des constructions nouvelles.



Où en est le PLU justement ? Son élaboration a malheureusement de nouveau pris du retard. La rédaction des documents indispensables n'est pas terminée. Certes le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), et le Zonage, ont été validés par le Conseil Municipal ; l'Etude Environnementale est faite ; le Règlement et le document d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont en phase terminale d'aboutissement avant une ultime présentation en Commission. Mais le document général de présentation, censé donner tout son sens à l'ensemble des éléments du PLU, a donné lieu à plusieurs aller-retour entre le consultant en charge de sa rédaction et la commune, mais n'est toujours pas finalisé.

Concernant le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale entre trois communautés de communes dont la nôtre (mais aussi celle du Carmausin et celle du Ségala), les choses avancent, dans une concertation pas toujours facile mais fructueuse entre communes et services de l'Etat. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est en voie d'être bouclé. Le travail de lobbying, mené par notre commune depuis plus d'un an, a porté ses fruits. Le SCoT peut être une chance pour Penne, un atout pour son développement dans les 20 ans à venir. Il donne le cadre (prescriptions, recommandations) et les principes clés permettant de définir les fondements de chaque projet local ; or le village de Penne sort conforté du travail de préparation du SCoT puisque il est reconnu comme Pôle Relais de communes rurales vers les bassins de vie voisins. Cette reconnaissance par l'ensemble des communes du territoire du SCoT et par les services de l'Etat ne peut être que positive dans une perspective d'accompagnement à venir en matière de capacités d'accueil, d'équipements et services de proximité, de communication, voire de leviers d'action... A condition bien sûr que nous donnions de plus en plus de sens à notre projet local de développement à long terme.

Contact : Paul Doumerc

**Pour une information équilibrée, voici un extrait de la délibération de la 4C du 15.11.2016 précisant les raisons de la contestation des orientations prises dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCOT :**

**Contexte** « *considérant que les territoires ruraux des communes de la 4C sont négligés dans cette étude notamment dans le domaine de l'urbanisme avec des propositions de scénarios visant à réduire fortement la consommation foncière des territoires ruraux, impactant ainsi l'attractivité de ces territoires pour l'installation des jeunes générations et des nouveaux arrivants* »

**Décision 4C (votants 25, une abstention) : Conteste les orientations prises dans le cadre de l'élaboration du Scot, Considère que les axes de réflexion développés ne prennent pas correctement en compte les spécificités des territoires ruraux, Demande au cabinet d'études de prendre en considération les observations formulées.**

**AVEC L'ADIL du Tarn FRAPPEZ A LA BONNE PORTE...**

Vous vous posez des questions liées au logement : contactez l'ADIL 81 : les juristes sont à votre écoute pour vous donner gratuitement tous les conseils juridiques, fiscaux et financiers sur le logement, que ce soit en matière :



⇒ D'ACCESSION A LA PROPRIETE :

- en terme financier quant aux prêts, subventions, simulations et diagnostics financiers, contrats de prêt, assurances, frais annexes, cautionnement, hypothèque...
- en terme juridique : étude avant signature du compromis de vente, de l'acte authentique, du dossier de diagnostics techniques obligatoires, des obligations du vendeur et de l'acquéreur, du délai de rétractation, des frais liés à cette accession... étude de contrat de construction de maison individuelle, de maîtrise d'oeuvre, d'entreprise, exécution et délais, lotissement, certificat d'urbanisme, permis de construire, assurance et garantie obligatoire, désordres en cours de chantier...
- en terme fiscal : taxes liées à l'accession (TA, TDENS,...), taxe foncière, taxe d'habitation.

⇒ D'AMELIORATION DE L'HABITAT : aides, prêts, subventions, conventionnement, avantages financiers et fiscaux, OPAH...

⇒ DE LOCATION : rapports locatifs, obligations du bailleur et du locataire, révision de loyers, charges locatives, réparations, congé, financement du dépôt de garantie, aide au logement, cautionnement, démarches et procédures, impayé de loyer, demande de logement social...

⇒ DE FISCALITE : investissement locatif, conventionnement ANAH, crédit d'impôt...

⇒ DE COPROPRIETE : charges, syndic, assemblée générale, rapports entre copropriétaires...

⇒ DE TROUBLES DE VOISINAGE : plantations, servitudes, usages locaux...

Pour rencontrer l'un de nos juristes, l'ADIL est au plus près de chez vous, à: (mél. : [adil81@wanadoo.fr](mailto:adil81@wanadoo.fr) site : [www.adiltarn.org](http://www.adiltarn.org))

GAILLAC

Mairie - Bureau n° 4 - 2<sup>ème</sup> étage - 58  
Place Hautpoulde 9 h à 12 h  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois

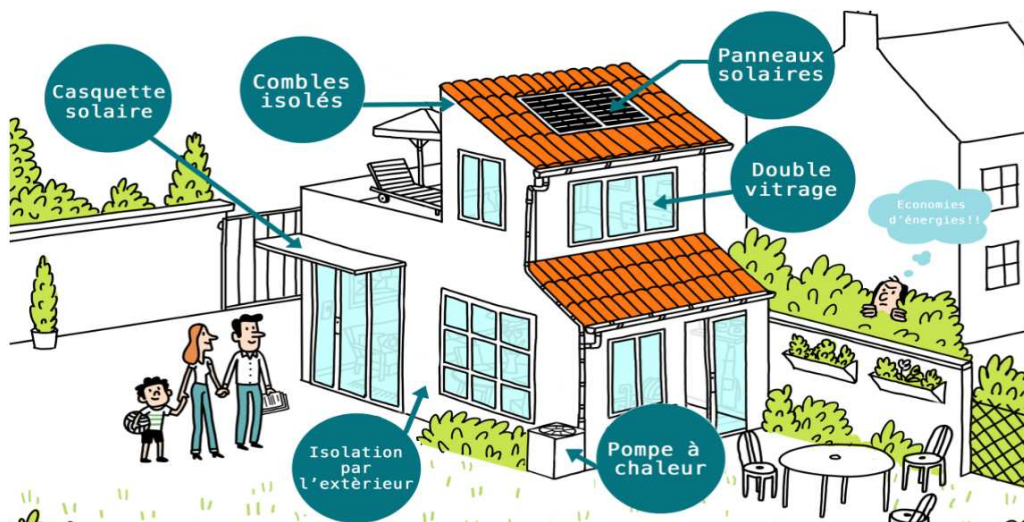
### Être accompagné gratuitement dans son projet de rénovation ou de travaux d'économie d'énergie.

Que vous soyez bénéficiaires ou non d'aides publiques, que vous souhaitiez réaliser vos travaux, faire appel à des professionnels, le pôle territorial de l'albigeois et des Bastides vous accompagne et vous propose de bénéficier gratuitement de conseils, d'une rencontre ou d'une visite à domicile.

Les conseillers REHAB peuvent vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet et vous aider ainsi à faire les bons choix !

Via la plate-forme régionale [www.monprojetrehab.fr](http://www.monprojetrehab.fr), vous pouvez également faire des demandes de devis en ligne et être mis en relation avec des entreprises du territoire reconnues garantes de l'environnement.

Si vous avez un projet de rénovation ou de travaux d'économie d'énergie et que vous souhaitez être accompagnés, n'hésitez pas vous inscrire sur la plate-forme :... ou contacter les conseillers au 05 63 60 16 80.



#### 4000 ampoules LED gratuites pour mon territoire

La convention signée le 19 janvier 2016 par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et Jean-Bernard Lévy, président directeur général d'EDF, prévoit la distribution gratuite d'un millions d'ampoules LED dans l'ensemble des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEP CV).

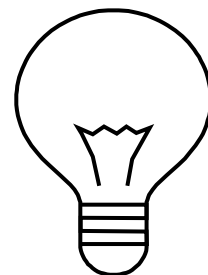
Une ampoule LED a une durée de vie de 15 000 heures et ne consomme que 20 % de l'énergie nécessaire à une ampoule classique. Chaque ampoule distribuée revient à économiser 40 kWh par an, soit environ 6 € sur sa facture d'électricité.

Sur le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, ce sont

4000 ampoules LED qui doivent être distribuées en remplacement d'ampoules classiques.

**Les logements locatifs communaux**, parce qu'ils accueillent généralement une population aux revenus modestes et par ce qu'ils engagent l'exemplarité des collectivités, sont plus particulièrement ciblés pour la distribution de ces ampoules.

Les ampoules seront également distribuées aux ménages aux revenus modestes via les conseillers de la plate-forme REHAB : [www.monprojetrehab.fr](http://www.monprojetrehab.fr)



#### LEADER 2015-2020 C'EST PARTI !

«A partir des **RE**ssources **LO**cales de l'Albigeois, **L**ier l'Innovation et les **S**olidarités pour une **E**conomie **R**ésidentielle» : **RE.LOC.A.L.I.S.E.R**

La convention pour le nouveau programme LEADER a été signée le 18 juillet 2016 avec la Région Occitanie et les projets peuvent ainsi démarrer. Ce programme permet de cofinancer des projets publics ou privés qui répondent à la stratégie du territoire et ils peuvent notamment concerner :

- les services à la population à travers le développement de projets pour les enfants les jeunes, les personnes âgées ou la santé ainsi que des projets culturels (événements, patrimoine...).
- l'économie par le soutien aux projets de développement touristique (hébergements, restauration, activités de loisirs...), le développement des circuits courts, l'économie circulaire...

Les opérations doivent faire l'objet d'une demande de financement avant d'avoir démarré. Elles doivent pouvoir prétendre à au moins 10 000 € de Fonds Européens FEADER et être cofinancées par des fonds publics nationaux à hauteur minimum de 667 €.

Si vous avez un projet ou si vous souhaitez plus d'informations, prenez contact avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides :

François GREFFIER : 05 63 36 87 01 ou [fgreffier@pays-albigeois-bastides.org](mailto:fgreffier@pays-albigeois-bastides.org)



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales



**Tous acteurs de la transition énergétique**



Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides lance un « appel à projets citoyens pour la transition énergétique ». Il est ouvert à tous (citoyens, associations, collectivités...) et vise à identifier, inciter et accompagner des initiatives autour de l'énergie.

Voici quelques exemples d'actions ou thèmes ouverts à cet appel à projet :

- se regrouper entre citoyens, collectivités, acteurs locaux pour créer un outil de production photovoltaïque sur la toiture d'une école, d'un bâtiment public (exemple : Ecole de Loubeyrat (63) avec le collectif Combrailles Durables)
- créer des centrales villageoises photovoltaïques (site du mouvement des centrales villageoises : <http://www.centralesvillageoises.fr>),
- lutter contre la précarité énergétique en identifiant et accompagnant les ménages en difficulté
- se regrouper entre voisins, habitants d'un village, pour organiser une opération de "rénovation groupée" (exemple du mouvement "des fourmis dans le compteur" : <http://www.fourminergie.fr>)
- diminuer nos déchets
- encourager des actions de mobilité durable



Pour faire d'une idée --> un projet, le Pôle Territorial propose à tout collectif d'être accompagné par un professionnel pour :  
 acquérir les compétences nécessaires,  
 faire passer une ou plusieurs étapes au projet  
 rentrer dans des réseaux d'échange d'expériences  
 apporter des réponses aux nombreuses questions que peut soulever un projet citoyen (juridiques, financières, techniques ...)  
 identifier les aides financières potentielles...

Pour tout renseignement sur cet appel à projet, contacter le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides  
 Julien FRAT au 05.63.36.87.01 ou [jfrat@pays-albigeois-bastides.org](mailto:jfrat@pays-albigeois-bastides.org)

**INFORMATION REZO POUCE**

**INFOS et INSCRIPTIONS** [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

**LIEUX D'INSCRIPTION**

- Bureau de la 4C - 81170 Les Cabannes  
[rezopouce4c@gmail.com](mailto:rezopouce4c@gmail.com) - Tél : 05 63 56 11 98
- Friperie Familles Rurales - 81140 Vaour  
 Mercredi-Jeudi 10h/12h30, Samedi 15h/17h

**TAXIS**

**TAXI**

Taxi Cordais - 0622 42 72 11  
81170 Les Cabannes

Taxi Gilles - 06 16 31 14 90  
81140 Vaour

**TAD**

**Transport à la demande**  
 Territoire de la 4C  
 M. Bellenger 06 22 42 72 11  
 • de commune à la gare de Vindrac 7j/7 5 €/pers./trajet  
 • de commune à Cordes 4€/pers./trajet  
 Sup de 3 € les dimanches, jours fériés et de 19h à 7h

**TAD Penne-Caussade** Mairie de Penne 05 63 56 31 11  
 • Les lundis (marché à Caussade) Départ à 9h, retour à 12h 2€30/pers./trajet

1 ST PAUL DE MANIAC INTERSECTION D9/D87    2 SALLE DES FETES BOURG D113    3 D115, INTERSECTION D33/D133 -DIR ST ANTONIN | DIR MONTRABAN-    4    5 PONT CAZALS D115

# REZO POUCE

## REZO POUCE, EN TROIS MOTS

C'est un dispositif d'autostop  
organisé et sécurisé.



### L'AUTOSTOP ?

C'est un « procédé consistant, pour un piéton, à arrêter par un geste un automobiliste, pour lui demander de le transporter gratuitement » (Larousse). Il n'y a donc pas de prise de rendez vous ; le passager se place sous un arrêt sur le Pouce avec sa fiche destination, et attend qu'un conducteur s'arrête. Le conducteur s'arrête lorsqu'il voit une personne positionnée sous un arrêt allant dans sa direction. Les deux personnes conviennent ensemble d'un lieu de dépôt, et passe ainsi un voyage convivial et écologique !

### ORGANISÉ ?

L'idée de Rezo POUCE est de rendre accessible à tous, l'usage de l'autostop en apportant un cadre à cette pratique. Les Passagers et les conducteurs s'inscrivent gratuitement sur internet ou dans les points relais\*. Ils reçoivent un kit mobilité, dans lequel se trouve toutes les informations nécessaires à la pratique du réseau. Une quarantaine d'arrêts sur le Pouce a été mise en place sur le territoire de la 4C, permettant ainsi aux utilisateurs de visualiser les espaces dédiés à l'autostop.

### SÉCURISÉ ?

En s'inscrivant, chaque utilisateur (conducteur et passager) signe une charte de bonne conduite et fournit une copie d'une pièce d'identité ; cela permet de sécuriser le réseau. De plus, les arrêts sur le pouce sont placés de manière à permettre l'attente du passager et l'arrêt d'un véhicule en toute sécurité. La carte d'adhérent et le macaron apposé sur le pare brise des conducteurs, permettent d'identifier les utilisateurs inscrits au réseau.

REZO POUCE est né d'une volonté des collectivités locales du Tarn et Garonne il y a 6 ans ; depuis le réseau s'étend au niveau national. Aujourd'hui ce dispositif arrive sur notre territoire, porté par la Communauté de Communes du Cordais et du Causse.

### LEXIQUE

**Point Relais\*** : Bureau de la 4C à Les Cabannes et la friperie Famille Rurales à Vaour.

**Arrêts sur le Pouce** : ce sont des panneaux verts avec le logo du réseau, un pouce dans une voiture, définissant les espaces dédiés à la pratique de l'autostop.

**Fiche destination** : c'est une feuille sur laquelle est indiquée le lieu de destination de l'autostoppeur. Elle permet au conducteur de connaître la direction désirée et réduit ainsi le temps d'attente du passager.



Arrêt sur le Pouce

### INFOS

**www.rezopouce.fr** - Tél 05 63 56 11 98 - Mail [rezopouce4c@gmail.com](mailto:rezopouce4c@gmail.com)  
Bureau de la 4C 33 promenade de l'Autan 81170 Les Cabannes

## REMARQUES FREQUENTES - VRAI (V) / FAUX (X)

**JE RISQUE D'ATTENDRE LONGTEMPS.**

- Les arrêts sont placés sur des axes passants afin de garantir une prise en charge rapide.
- Les arrêts sont sécurisés de sorte que, le piéton puisse attendre et qu'un véhicule puisse s'arrêter, en toute sécurité.
- Afin d'améliorer la prise en charge, il est préférable d'utiliser une fiche destination présente dans le kit mobilité ou de la créer soi-même sur le site [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr).
- Le temps moyen d'attente (avec fiche destination) est de l'ordre de 10 minutes.

X

**C'EST DANGEREUX, JE NE SAIS PAS QUI JE VAIS RENCONTRER.**

- Le but de notre dispositif est de créer une communauté d'utilisateurs (passagers et conducteurs), reconnaissables grâce à des éléments distinctifs (carte d'adhérent, macaron, fiche destination).
- Chaque membre du réseau s'engage au travers d'une charte et fournit sa pièce d'identité.
- Vous n'avez aucune obligation à monter dans un véhicule ni à prendre un autostoppeur.
- A chaque rencontre, chacun peut demander la carte de membre.

X

**JE DOIS PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UNE AUTRE PERSONNE.**

- Rezo POUCE est un dispositif d'autostop spontané, il n'y a pas de prise de rendez-vous. Lorsque j'ai envie de me déplacer, je me rends à un arrêt sur le Pouce avec ma fiche destination.
- C'est un système flexible qui permet au passager d'aller, sans anticipation, dans un autre lieu, à tout moment de la journée. Le conducteur quant à lui, prend des autostoppeurs au cours de ses trajets.

X

**EN CAS D'ACCIDENT, SUIS-JE RESPONSABLE ?**

- Lors de l'inscription au dispositif Rezo Pouce, il est conseillé au conducteur de vérifier auprès de son assurance qu'il est bien assuré pour les trajets en covoiturage, c'est souvent déjà le cas.

X

**REZO POUCE, C'EST PAYANT.**

- L'inscription est gratuite.
- L'utilisation est gratuite. Dans le cas d'un trajet long et/ou régulier, le conducteur et le passager peuvent se mettre d'accord sur un dédommagement.

V X

**J'AI UN ENFANT MINEUR, JE PEUX L'INSCRIRE.**

- Toute personne peut inscrire son enfant dès 16 ans. Il suffit que le responsable légal remplisse une autorisation parentale et fournisse une copie de sa pièce d'identité et celle du mineur. Un enfant de moins de 16 ans ne peut pas utiliser le dispositif.
- Une personne qui souhaiterait utiliser le dispositif avec son enfant de moins de 16 ans peut, mais sous son entière responsabilité.

V X

### Autorisations de sortie du territoire pour les mineurs

Le décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, l'arrêté n° NOR INTD1634326A du 13 décembre 2016 fixant les modalités d'application viennent d'être complétés d'une circulaire fixant les conditions de sortie du territoire des mineurs.

A partir du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale devra présenter en plus de son passeport ou de sa carte nationale d'identité un autorisation de sortie du territoire.

Cette autorisation prend la forme d'un imprimé cerfa n° 15646\*01 qui peut être téléchargé sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou demandée en mairie. Il doit être complété par un titulaire de l'autorité parentale et accompagné de la pièce d'identité du parent qui a complété le cerfa.

Cette autorisation doit être présentée par un mineur qui partirait sans ses parents tant dans le cadre d'un voyage privé que d'un voyage scolaire. Néanmoins aucune validation ou visa de la mairie ni de la préfecture n'est nécessaire. Seuls les parents interviennent dans ce processus.

### Gérez vos différends

Pour résoudre vos DIFFERENDS (\*), vos LITIGES(\*), votre CONFLIT(\*), préférez l' ACCORD amiable et contractuel à la procédure judiciaire...

(\*): de la compétence juridictionnelle du Tribunal d'Instance d'ALBI

**RAPPEL :** La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trouver une issue amiable rapidement à un différend civil entre deux personnes physiques ou morales.

Le Conciliateur de Justice est un auxiliaire du Ministère de la Justice. Il se met gracieusement à votre disposition (Particulier et/ou Professionnel). pour vous conseiller et peut-être aussi pour résoudre les « différends » qui vous opposent à d'autres parties(s). Il est tenu, par serment,

Cette gazette a été réalisée par la commission communication avec la participation des élus et des secrétaires.

Rappel des responsables de commissions auxquels vous pouvez vous adresser via la mairie.

- ◇ Serge MAFFRE : voirie, cimetières
- ◇ Elizabeth COUTOU : eau
- ◇ Pierre GUEMIN : finances

### Etat Civil 2<sup>ème</sup> semestre 2016

#### Naissances :

POTÉZ Nayam, né le 23 juillet 2016 à Montauban, parents domiciliés au Bourg  
JACOBÉ DE NAUROIS Antonin né le 24 août 2016 à Villefranche de Rouergue, parents domiciliés à Amiel  
DEVAUTOUR Tilia, née le 31 août 2016 à Montauban, parents domiciliés à Raux

\*\*\*\*\*  
 ☆ Vous êtes cordialement invités aux « vœux du maire et du conseil » autour d'un verre de l'amitié ... à la salle des fêtes le **20 JANVIER À 19H**  
 \*\*\*\*\*

### LOTO des Associations Pennoles

12	48	53	73	81
6	27	84	33	70
5	10	84	63	30

- Association « Chasse » le **21 janvier 21h**
- Association des « Parents d'élèves » le **28 janvier 21h**
- Association club du « Sourire » le **05 février 14h**

Venez nombreux soutenir vos associations, vous y recevrez le meilleur accueil.



**SDIS  
TARN**  
Sapeurs-Pompiers

Les statistiques opérationnelles présentées par M. Michel BENOIT pour l'exercice 2016 sont disponibles sur le site Internet de la commune.

### Pluviométrie

(relevés effectués à Vaour par Thomas Bousquet pour Météo France)

- ◇ Juillet : 66,8 mm      Août : 19 mm
- ◇ Septembre : 40,9 mm      Octobre : 108 mm
- ◇ Novembre : 112 mm      Décembre : 22,7 mm



à l'obligation de réserve et au secret.  
Procédure simple et amiable, elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable et sauf cas particulier.

M. PERY J.L. est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de TOULOUSE.

Il reçoit sur R.D.V.

Pour votre information, le Décret 2015-282 du 11 Mars 2015 précise certaines modalités.

Adressez votre demande d'information et/ou précisez votre volonté de rédiger une SAISINE de conciliation : e-mail : [jean-luc.pery@conciliateurdejustice.fr](mailto:jean-luc.pery@conciliateurdejustice.fr)

N.B : Vous pouvez encore contacter votre Mairie qui se mettra directement en relation avec le Conciliateur.

- ◇ Jacky DAMO : associations
- ◇ Philippe DELABRE : communication gazette, site
- ◇ Paul DOUMERC : Développement Economie
- ◇ Paul DOUMERC: PLU
- ◇ Axel LETELLIER : Bâtiments
- ◇ Benjamin REMOND/Denis CHAUDAT : aménagement/village
- ◇ Amélie DUGUE : vie sociale

#### Décès :

COURSIERES Denis, décédé à Nègrepelisse le 27 juillet 2016  
GHESQUIERE Marie-Louise, veuve LOSSEAU, décédée à Penne le 6 septembre 2016  
GIRET Joël, décédé à Penne le 16 novembre 2016  
ADELL Maurice décédé à Nègrepelisse le 10 décembre 2016  
LACOMBE René, décédé à Graulhet le 12 décembre 2016  
CADRES Jacqueline, veuve STOLZ, décédée à Montauban le 28 décembre 2016